

Mme LUBA SERGE, commissaire:

O.K., c'est bien. Merci.

995

LA PRÉSIDENTE:

Alors, merci beaucoup.

1000

Mme SOPHIE GIROUARD:

Merci.

LA PRÉSIDENTE:

1005

J'inviterais maintenant madame Jessie Pelchat, et madame Mélanie Luong Dinh Giat de Équiterre et de la Société pour la nature et les parcs du Canada.

Bonjour, Mesdames.

1010

Mme JESSIE PELCHAT:

Merci beaucoup de nous accueillir aujourd'hui. Je me présente, je suis Jessie Pelchat, chercheuse en transport chez Équiterre. Je suis accompagnée de Mélanie Luong DINH Giat, chargée de projet en conservation, qui représente la Société pour la nature et les parcs du Canada, section Québec.

1015

Je tiens à dire d'entrée de jeu que nos organisations sont favorables au retrait permanent de la circulation de transit sur la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance.

1020

Équiterre et SNAP Québec unissent donc leurs voix, et appuient l'administration municipale dans la poursuite de ce projet, moyennant plusieurs améliorations en vue de le rendre permanent ainsi que pour réduire la place donnée à l'automobile au profit du milieu naturel et des usagers.

1025

Je vais débiter la présentation avec nos positions entourant la place de l'automobile dans le parc du Mont-Royal et Mélanie poursuivra avec nos positions sur la protection et la conservation du milieu naturel.

1030

Tout d'abord, Équiterre est une organisation qui compte plus de 20 000 membres et 140 000 sympathisants à travers la province. Pour la Ville de Montréal seulement, nous comptons près de 9 000 membres et plus de 10 000 sympathisants. Depuis plus de 25 ans, nous contribuons en partenariat avec les communautés locales, à l'émergence de politiques publiques ainsi que de pratiques citoyennes et corporatives favorisant une économie sobre en carbone, et un environnement sans produits toxiques.

1035

Le geste que l'administration a posé cet été sur la montagne est selon nous insuffisant, si on s'attarde à l'objectif d'améliorer la sécurité des usagers et à ce sujet, nous formulons quelques recommandations pour l'améliorer dans le mémoire.

1040

Nous pensons toutefois que c'est un message fort de l'administration qui démontre que le paradigme du tout à l'auto est complètement dépassé. Nous sommes conscients que tous les gestes pour diminuer la place de l'automobile dans la métropole créeront beaucoup de résistance. Ceci est un reflet direct de notre forte dépendance à l'automobile.

1045

Équiterre et SNAP Québec sont d'avis que l'administration doit poursuivre dans cette voie, et accélérer le virage vers une mobilité durable, compatible avec l'esprit de ce milieu naturel.

1050

Le premier constat du projet pilote est évidemment une diminution marquée des débits sur l'axe Remembrance / Camillien-Houde. Nous tenons à rappeler que les études sur les

1055 facteurs d'accidentologie des transports sont claires. En diminuant le débit de la circulation, nous diminuons drastiquement les risques. Et cela est encore plus vrai lorsque la route est partagée entre des véhicules et des usagers vulnérables, ce qui est le cas sur l'axe Camillien-Houde / Remembrance. Or, la configuration actuelle, et même pendant le projet pilote, occasionne et occasionnait des problèmes de cohabitation ainsi que des problèmes de sécurité pour les usagers plus vulnérables. Des comportements dangereux étaient encore observables, tels que les excès de vitesse, tant pour les automobilistes, que les cyclistes d'ailleurs, et les virages en « U ».

1060 À cet effet, Équiterre et SNAP Québec recommandent à la Ville de Montréal de repenser la géométrie de la voie, et de multiplier les mesures d'apaisement de la circulation, notamment en éliminant le surdimensionnement de certains tronçons qui contribuent aux vitesses excessives.

1065 Équiterre recommande aussi à la Ville de revoir l'aménagement des artères qui encerclent le parc du Mont-Royal pour améliorer l'accès tout en assurant la sécurité des piétons et cyclistes.

1070 Ensuite, concernant les résultats de la modélisation effectuée sur les émissions de gaz à effet de serre, qui estiment une hausse considérant que les véhicules sont aussi nombreux, mais qu'ils empruntent les chemins... les différents chemins alternatifs. Équiterre souligne dans son mémoire que cette hausse était évidemment prévisible, et que le changement de comportement ne pourra s'observer qu'à moyen terme. C'est ce qui était souhaité d'ailleurs.

1075 Nous souhaitons aussi que... nous soulignons aussi que l'analyse des émissions de G.E.S. ne peut se faire de façon parcellaire. La problématique de la congestion et des G.E.S. en milieu urbain est liée principalement à l'utilisation massive et croissante de l'auto solo. Le maintien de la circulation de transit ne participera pas à réduire les émissions de G.E.S., ni à
1080 réduire la congestion et ce, à court, moyen et long terme.

Pour diminuer la congestion, les G.E.S. et la pollution atmosphérique liée aux gaz d'échappement, il faut diminuer l'usage de l'auto solo.

1085 Dans la poursuite de ce projet, il faudra donc s'assurer que les services de transport alternatif proposés répondent aux besoins des usagers. Une réflexion incluant les grandes institutions génératrices de déplacements à proximité semble aussi nécessaire.

1090 Les accès au Mont-Royal depuis les stations de métro et autres pôles de transport, notamment avec l'arrivée du REM, devront aussi être améliorés et pensés en premier.

1095 Aussi, l'étude réalisée en 2012, par Genivar démontrait que les stationnements du Parc ont un taux d'occupation de 85 % et plus, seulement 35 jours dans l'année. Cette même étude démontrait que même en éliminant 40 % des places de stationnement, il y aurait très peu d'impacts.

1100 D'autre part, Équiterre est également d'avis que le coût actuel de huit dollars pour se stationner pendant une journée encourage le recours à l'automobile pour accéder aux lieux, et ne reflète pas le réel coût environnemental et sociétal du stationnement.

1105 Pour l'ensemble de ces raisons, Équiterre et SNAP Québec recommandent à la Ville d'évaluer l'implantation d'une navette, ou de tout autre moyen alternatif pour faciliter la traversée et l'accès à la montagne, d'augmenter la fréquence des passages de la ligne d'autobus entre périodes de pointe, de diminuer le nombre de places de stationnement et de moduler le prix du stationnement en fonction des périodes d'achalandage.

Je cède maintenant la parole à ma collègue de la SNAP.

Mme MÉLANIE LUONG DINH GIAT:

1110 Bonjour. Donc, je suis Mélanie Luong DINH Giat, chargée de projet en conservation à la Société pour la nature et les parcs du Canada. Donc en quelques mots, nous sommes un

1115 organisme à but non lucratif pancanadien. On a 13 sections à travers le Canada. Et la section SNAP Québec, qui a été créée en 2001, représente 20 000 sympathisants, donc, qui soutiennent nos projets, 15 000 environ qui nous suivent sur nos réseaux sociaux, et environ 200 bénévoles.

1120 Donc, notre association, notre organisme à but non lucratif œuvre dans le développement du réseau d'aires protégées à travers le Québec, la protection de la forêt boréale, et nous veillons à la bonne gestion en accord avec le gouvernement, et les différents paliers, donc, du gouvernement, la bonne gestion des aires protégées qui sont déjà existantes.

1125 Donc moi, je vais aborder les points qui touchent à la biodiversité. Donc le parc du Mont-Royal, on va se rappeler que c'est la première aire protégée qui a été créée au Canada, en 1876. Et une aire protégée vise spécifiquement autant dans l'encadrement administratif que juridique, au maintien et à la protection de la biodiversité. Donc, une des choses que nous soulignons et que nous amenions dans le mémoire, c'est de remettre la place... de remettre... de redonner une place centrale à la biodiversité, au centre des futurs aménagements qui vont avoir lieu dans le cadre... au sein du parc, du parc du Mont-Royal.

1130 Donc ce parc du Mont-Royal, c'est un refuge pour la biodiversité qui... dont les habitats sont clairement dégradés et détruits dans l'ensemble des... des surfaces urbanisées, comme la Ville de Montréal. Puis la dégradation des espaces naturels et des habitats, c'est une des choses, une des causes qui est reconnue actuellement, dans le déclin de la biodiversité. Donc, si on diminue ces impacts-là, on permet de redonner sa place à la biodiversité et de la protéger.

1135 Puis donc, le parc du Mont-Royal, c'est environ cinq millions de visiteurs par année. C'est des personnes qui viennent en famille ou individuellement, pratiquer de l'exercice physique, se balader, se ressourcer dans des espaces naturels, en forêt. Et l'importance, donc, de ces espaces naturels, ce que j'essayais d'expliquer, c'était que c'était d'une importance primordiale pour la biodiversité, qui était sous pression, mais également un apport important dans la qualité de vie des Montréalais. Parce que c'est reconnu scientifiquement aujourd'hui, il y a des impacts très positifs sur la santé physique, quand on habite proche d'un parc urbain, mais également sur la santé mentale, de par la présence de la nature, d'une connexion nature, qu'une population

1140

1145 urbanisée... Parcs Québec et la SÉPAQ appellent ça un déficit nature, qui est grandissant dans les populations fortement urbanisées. Donc ici, on vient combler un déficit nature grâce à la présence de ces parcs et à l'accessibilité à la population.

1150 Et donc, dans une deuxième partie, je voulais parler de l'importance de redonner sa place à la nature dans un parc comme celui-ci. La présence d'une voie... des voies d'accès Remembrance / Camillien-Houde fragmente le territoire et cette fragmentation de l'espace naturel participe aussi au déclin de la biodiversité. Donc si on peut essayer de venir minimiser cette fragmentation, minimiser, par exemple, la largeur de cette voie d'accès, ainsi que la largeur des stationnements, ça pourrait permettre avec ce gain d'espace libéré, de revégétaliser et de venir redonner sa place à la nature, par l'implantation, par exemple, de végétaux indigènes, d'arbres-habitats, *et cetera*.

1160 Il y a une manière aussi qu'on pourrait amener par le réaménagement de cette voie d'accès, de déminéraliser les surfaces avec un recouvrement, un revêtement perméable, qui permettrait une gestion de l'eau plus naturelle. On peut même pousser une nouvelle gestion de l'eau en imaginant la création de milieux humides, des milieux humides qui, on le sait, sont propices à l'établissement et au développement de la biodiversité.

1165 En venant diminuer encore une fois l'espace minéralisé, on pourrait lutter contre les îlots de chaleur, lutter contre les effets de lisière qui apparaissent à des interfaces entre des milieux comme la route et le milieu forestier. Ça permettrait aussi, donc, oui, limiter la fragmentation pour les milieux naturels, et donc pour la faune.

1170 Je vais terminer avec un autre exemple d'aménagement possible pour limiter la fragmentation de ces milieux. C'est par exemple la mise en place de passages fauniques, pour limiter la mortalité de la faune, puis d'améliorer la connectivité entre les différents milieux naturels. On pourrait penser aussi à une collaboration de la part des cimetières pour mettre en place... pour faciliter cette connectivité entre les milieux, et participer à une revégétalisation dans l'espace gagné, sur les espaces actuels minéralisés.

1175 Je vais vous relire les recommandations que nous avons faites dans ce sens-là, dans notre mémoire.

1180 Donc, en commençant par diminuer, donc, la largeur des voies d'accès pour atténuer les impacts de l'artificialisation de ces secteurs asphaltés et du trafic automobile sur la biodiversité.

1185 Revoir l'aménagement des voies d'accès en y intégrant des projets de restauration, revégétalisation, déminéralisation, installation de passages fauniques, dans certains secteurs afin de redonner sa place à la nature.

1185 Interpeller les cimetières pour que ces organisations participent aux efforts de renaturalisation.

1190 Et favoriser les aménagements permettant aux visiteurs de vivre une expérience de connexion nature plus approfondie.

1195 Un point important, qui nous semblait important, qu'on a soulevé dans le mémoire aussi, c'est de développer une stratégie de communication. Donc, c'est les différentes choses que nous amenons, et qui devraient être mises en place dans de futurs aménagements, doivent être soutenues par des stratégies de communication efficaces, qui ont pour objectif de sensibiliser les usagers, de leur faire comprendre quels sont leurs moyens d'accès au parc du Mont-Royal. Et les sensibiliser aussi à l'importance de la protection du milieu naturel, qui est fragile et fortement sous pression de par notre utilisation du parc du Mont-Royal.

1200 Merci beaucoup pour votre attention.

LA PRÉSIDENTE:

Alors merci, Mesdames Girouard et Giat. On voudrait vous poser quelques questions.

1205 **Mme LUBA SERGE, commissaire:**

J'ai une première question qui est simplement une clarification. À la page 6, vous parlez d'un plan de protection et mise en valeur du Mont-Royal, réalisé par la Table de concertation du Mont-Royal en mai 2017. On est... on ne savait pas tout à fait de quoi... c'est en haut...

1210

Mme MÉLANIE LUONG DINH GIAT:

Oui. Donc, le plan de protection et de la mise en valeur du Mont-Royal, par la Table de concertation...

1215

Mme LUBA SERGE, commissaire:

En mai 2017?

1220

Mme MÉLANIE LUONG DINH GIAT:

Oui. Alors ça, c'est un document qui est accessible sur internet, que nous avons trouvé, auquel nous avons fait référence dans cette section-là du mémoire. Est-ce que vous voulez dire que vous avez fait des recherches, et que vous n'avez pas trouvé ce document-là?

1225

Mme LUBA SERGE, commissaire:

Si je comprends bien, là, c'est ça? Élise? On ne l'a pas trouvé.

1230

Mme ÉLISE NAUD, secrétaire-analyste:

Je n'étais juste pas au courant.

LA PRÉSIDENTE:

1235

O.K.

Mme MÉLANIE LUONG DINH GIAT:

1240 Donc, il est disponible sur internet. Et j'ai mis les références.

Mme LUBA SERGE, commissaire:

1245 Ils sont à...

Mme MÉLANIE LUONG DINH GIAT:

 En bas de la page.

1250 **Mme LUBA SERGE, commissaire:**

 O.K. On va les trouver. O.K. C'est beau. J'avais... Une des recommandations, c'est, vous en avez parlé tout à l'heure, la question de renaturalisation des cimetières, et la connectivité faunique. Est-ce que vous pourriez parler un petit peu plus de ce que ça représenterait?

1255

Mme MÉLANIE LUONG DINH GIAT:

 Donc, c'est deux points...

1260 **Mme LUBA SERGE, commissaire:**

 Les deux points... bien les deux, je pense, si je comprends bien, c'est dans le cadre des cimetières.

1265 **Mme MÉLANIE LUONG DINH GIAT:**

 En collaboration avec les cimetières.

Mme LUBA SERGE, commissaire:

1270

Oui.

Mme MÉLANIE LUONG DINH GIAT:

1275

Étant donné que les voies d'accès permettent d'accéder autant au cimetière qu'au parc du Mont-Royal, il y a une... une implication qui devrait être faite, je pense – nous soutenons ça dans le mémoire de la part des cimetières également, parce que la place qui peut être gagnée, donc, il faut que les deux participent à la revégétalisation et donc, à remettre en place, bien, des végétaux, des milieux naturels à ces endroits-là.

1280

Puis les passages fauniques, ils pourraient passer du côté parc, donc, du Mont-Royal, vers les cimetières, peuvent impliquer la participation des deux entités qui sont de chaque côté des voies d'accès. C'est des passages qui peuvent être souterrains, ou des passages qui sont sous forme de pont. Donc, il faut des accords des deux bords, et une implication de ces deux entités. Est-ce que tu veux compléter?

1285

Mme JESSIE PELCHAT:

1290

Bien en fait, oui. C'est ça. En fait, la faune n'est pas trop au courant de la propriété privée ou publique. Donc, ce qu'on souligne dans le mémoire, c'est qu'on pense qu'il serait approprié pour ces entités-là, telles que les cimetières, de s'impliquer dans la renaturalisation ou du moins, parce qu'on s'entend, un cimetière, c'est du gazon, avec certains arbres, là, évidemment. Mais on pense qu'il y a comme une connectivité qui pourrait être améliorée, là.

1295

Est-ce que ça répond à votre question?

Mme LUBA SERGE, commissaire:

1300 Oui. Mais pour... O.K., je vais simplement, pour la connectivité, est-ce qu'il y a des endroits précis où on pourrait faire des ponts, ou est-ce qu'il...

Mme MÉLANIE LUONG DINH GIAT:

1305 On n'a pas étudié spécifiquement ces points-là. C'est des aménagements qui ne prennent pas énormément d'espace. Il n'y a pas besoin d'une emprise au sol importante. Lors du réaménagement de ces... de la voie d'accès, ça pourrait être quelque chose qui est fait de manière très facile, sans qu'il y ait besoin de prendre trop de place, de part et d'autre de la voie d'accès. Est-ce que vous vouliez des exemples plus précis, peut-être, de... parce que je parlais de tunnels souterrains...

1310

Mme LUBA SERGE, commissaire:

1315 Je me demandais s'il y avait des endroits parce que c'est assez long, comme chemin, Remembrance... en tout cas, je me demandais s'il y avait des endroits précis que vous aviez identifiés plus spécifiquement.

Mme MÉLANIE LUONG DINH GIAT:

1320 Ce n'est pas... ce n'est pas étudié plus spécifiquement.

1320

Mme LUBA SERGE, commissaire:

D'accord.

1325

Mme MÉLANIE LUONG DINH GIAT:

Mais j'ai des exemples en tête, où c'est des passages fauniques qui ont été installés, sur des autoroutes avec des voies de quatre de large. Donc la distance ne pose pas forcément un problème pour ces installations.

1330

Mme LUBA SERGE, commissaire:

O.K., d'accord.

1335

M. GAÉTAN LEBEAU, commissaire:

Oui. Alors, on a lu avec intérêt votre mémoire, là, complètement. Il y a beaucoup de choses très, très intéressantes.

1340

Moi, j'accroche sur une petite question, je voudrais avoir votre opinion là-dessus, sur la question de tarification. C'est certain qu'on peut influencer beaucoup la fréquentation d'un lieu avec une modulation de la tarification. Mais on parle d'accessibilité, tout le monde parle d'accessibilité au Mont-Royal. Alors si on augmente la tarification, je pense que c'est vous qui comparez avec, c'est ça, le Parc Güell, à Barcelone, 30 \$ par jour. Je ne suis pas sûr, moi, que les familles à bas revenus de Montréal, vont apprécier beaucoup d'aller au Mont-Royal à ce prix-là, là.

1345

Mme JESSIE PELCHAT:

1350

En effet. On souhaite que les familles de Montréal aillent au Mont-Royal en transport collectif, ou du moins, d'autres façons, d'une part. Ensuite, pour ce qui est de la tarification puis de la justice sociale entourant ça, j'en conviens, il y aurait matière à creuser là-dessus. Nous, on pense que... le stationnement, c'est une clef de voûte pour décourager l'utilisation de la voiture.

1355

Ensuite, quand on parle de transport pour personnes à mobilité réduite, je pense qu'il y a comme des accommodements à faire, là, ça c'est clair. Pour les familles aussi. On voit ça maintenant dans les stationnements où il y a des stationnements qui sont réservés pour le covoiturage, pour les personnes à mobilité réduite. Donc, je pense qu'il y a moyen, là, d'accommoder tout le monde. Mais à ce prix-là, c'est beaucoup plus facile d'y aller en voiture.

1360 Donc, on ne va faire l'effort nécessaire pour changer de mode. C'est un peu ce qu'on voulait exprimer avec cette recommandation-là.

M. GAÉTAN LEBEAU, commissaire:

1365 Non, mais on convient qu'il y a une réflexion à faire là-dessus?

Mme JESSIE PELCHAT:

Oui, tout à fait, oui.

1370

M. GAÉTAN LEBEAU, commissaire:

1375 C'est dans le même sens, de l'accessibilité. Vous dites à quelque part, là, que le projet pilote n'a pas réduit... je l'ai ici, là, le projet pilote de retrait de la circulation de transit n'a pas compromis l'accessibilité au parc en voiture. Pourtant les deux cimetières dont on vient de parler se sont beaucoup plaints de ça?

Mme JESSIE PELCHAT:

1380 Oui. Là, je parle du parc du Mont-Royal et non pas du cimetière, là. Mais oui.

M. GAÉTAN LEBEAU, commissaire:

1385 Oui, mais l'accès, le fait d'empêcher le transit, a beaucoup dérangé les deux cimetières, en termes d'accessibilité. Puis quand je dis les cimetières, ce n'est pas juste les corporations, c'est beaucoup les personnes, qui veulent profiter du cimetière, fréquenter le cimetière, les personnes à mobilité réduite beaucoup. Puis nous-mêmes, à l'Office, on a fait des questionnaires en ligne cet été, là. Puis une majorité de personnes estimait que le projet pilote a réduit beaucoup l'accessibilité. Je ne sais pas si vous avez des choses à commenter là-dessus, là.

1390

Mme JESSIE PELCHAT:

1395 Il l'a réduit en termes de temps, là, ce qu'on a compris aussi de toutes les consultations
puis de la séance d'information. Ça prend beaucoup plus de temps pour les gens de se rendre
d'un point à l'autre s'ils voudraient traverser la montagne. Ce que j'ai compris, c'est que le
cimetière était quand même accessible, là, d'un côté ou de l'autre, de chaque cimetière. C'est
bien ça?

1400 **M. GAÉTAN LEBEAU, commissaire:**

Oui, mais c'est parce que selon que tu viennes de l'est ou de l'ouest, dans certaines
situations, au lieu de faire des détours...

1405 **Mme JESSIE PELCHAT:**

Oui, c'est sûr, en voiture, il faut faire un détour. Oui.

M. GAÉTAN LEBEAU, commissaire:

1410 Et d'autre part, si tu ne peux pas y aller en voiture, les gens qui fréquentent les
cimetières, on a des chiffres, le cimetière à Notre-Dame-des-Neiges en particulier a fait un
sondage parmi ses... les personnes qui fréquentent le cimetière, c'est des personnes âgées. Et
la très grande majorité, 70 %, 76 % ont plus de 51 ans... bon, 50 ans, ce n'est pas vieux, là, j'en
1415 conviens, mais 60, 70, on commence à avoir des problèmes de mobilité un peu. Alors... alors
ces gens-là se sont plaints beaucoup, là. Je ne veux pas faire un plein discours là-dessus, je
veux voir un peu vos explications, quand vous affirmez que...

Mme MÉLANIE LUONG DINH GIAT:

1420

Non, mais c'est important bien sûr, à prendre en compte. Puis ce qu'il faut donner aux gens, c'est d'autres possibilités, d'autres moyens d'accéder. Ce n'est pas seulement de retirer le moyen qui est actuellement le plus utilisé, la voiture solo, mais c'est de proposer d'autres alternatives pour que la voiture ne soit pas la seule... le seul moyen qu'on puisse utiliser.

1425

M. GAÉTAN LEBEAU, commissaire:

Bien sûr.

1430

LA PRÉSIDENTE:

D'autres questions?

Mme LUBA SERGE, commissaire:

1435

Non.

LA PRÉSIDENTE:

1440

Alors je vous remercie beaucoup de votre présentation.

J'inviterais maintenant monsieur Paul Lapointe, s'il vous plaît.

Bonjour, Monsieur.

1445

M. PAUL LAPOINTE:

Alors bonjour. Je ne sais pas si le son passe, là. Oui?

LA PRÉSIDENTE:

1450

Oui.